

ERRATUM de la déclaration d'admission -130/A/02/2020

Montants d'application à partir du 01/07/2021
Transmis aux patients à partir de ce 23/01/2021

Page 4/6 :

3. Frais de séjour

1. Quote-part personnelle légale par jour

Dans notre hôpital :

- Les frais de séjour s'élèvent à **633,51 €** par jour d'admission. Si vous n'êtes pas en règle au niveau de votre mutualité, vous devrez payer vous-même l'intégralité de ces frais.
- Le forfait admission d'un patient mutuelliste est de **196,28 €**
- Le forfait admission d'un patient mutuelliste réadmis dans les 10 jours est de **160,95 €**
- La journée d'hospitalisation d'un patient mutuelliste est de **38,46 €** par jour.

Page 6/6 :

7. Acomptes

L'hôpital peut demander un acompte par période de 7 jours. Le montant des acomptes est prévu par la réglementation.

Acompte par semaine	Bénéficiaire avec tarif préférentiel	Enfants en qualité de personne à charge	Autre bénéficiaire	Patient sans mutuelle
Chambre commune	50 €	75 €	150 €	4434,6 €
Chambre individuelle	470 €	75 €	570 €	4854,6 €